

Bulletin municipal



Ville de Schefferville

Le 6 mai 2013

Édition 2, volume 3

Avis public Procédure d'enregistrement

Municipalité **SCHEFFERVILLE**

AVIS PUBLIC est, par la présente,
donné par

Gervais Boucher

Greffier ou secrétaire-trésorier

AUX PERSONNES HABLES À VOTER AYANT LE DROIT D'ÊTRE INSCRITES SUR LA LISTE RÉFÉRENDAIRE DE LA MUNICIPALITÉ

1. Le 24 avril 2013, l'administrateur de la Ville de Schefferville a adopté **l'ordonnance** numéro **2013-04-019** intitulé : **Adoption d'un règlement d'emprunt numéro 2013-117** ayant pour objet : **les travaux de rénovation majeur des édifices municipaux**
2. Les personnes habiles à voter ayant le droit d'être inscrites sur la liste référendaire de la municipalité peuvent demander que *ce règlement* fasse l'objet d'un scrutin référendaire en inscrivant leurs noms, adresse et qualité et en apposant leur signature dans un registre ouvert à cette fin.

Au moment d'enregistrer les mentions la concernant, la personne habile à voter doit établir son identité, à visage découvert, en présentant l'un des documents suivants :
 - carte d'assurance maladie délivrée par la Régie de l'assurance maladie du Québec;
 - permis de conduire ou permis probatoire délivré par la Société de l'assurance automobile du Québec;
 - passeport canadien;
 - certificat de statut d'Indien;
 - carte d'identité des Forces canadiennes.
3. Le nombre de demandes requis pour que *le règlement* numéro 2013-117 fasse l'objet d'un scrutin référendaire est de **25**. Si ce nombre n'est pas atteint, *ce règlement* sera réputé(e) approuvé(e) par les personnes habiles à voter.
4. *Le règlement* peut être consulté au bureau de la municipalité aux jours et heures suivants : les 7, 8, 9 et 10 mai 2013 aux heures suivantes de 08 :30hr à 12 :00hr et de 13 :00hr à 16 :30hr.
5. Le registre sera accessible de 9 h à 19 h le **13 mai 2013** à l'adresse suivante : 505 Fleming, Schefferville Québec
6. Le résultat de la procédure d'enregistrement sera annoncé à 19 :00hr le 13 mai 2013, à l'Hôtel de Ville situé au 505 Fleming, Schefferville Québec.

CONDITIONS À REMPLIR POUR ÊTRE UNE PERSONNE HABLE À VOTER AYANT LE DROIT D'ÊTRE INSCRITE SUR LA LISTE RÉFÉRENDAIRE DE LA MUNICIPALITÉ ET DE SIGNER LE REGISTRE

À la date de référence, soit le **24 avril 2013**, la personne doit :

- être une personne physique domiciliée sur le territoire de la municipalité et, depuis au moins 6 mois, au Québec;
- être majeure, de citoyenneté canadienne et ne pas être en curatelle;
- ne pas avoir été déclarée coupable d'une infraction constituant une manœuvre électorale

SR-1 (11-10)

Loi sur les élections et les référendums
dans les municipalités, article 539

frauduleuse.

OU

- être une personne physique¹ ou morale² qui, depuis au moins douze mois, est :
 - ❖ propriétaire unique d'un immeuble situé sur le territoire de la municipalité, à la condition de ne pas être domiciliée sur le territoire de la municipalité;
 - ❖ occupante unique d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la municipalité, à la condition de ne pas être domiciliée ni propriétaire unique d'un immeuble situé sur le territoire de la municipalité;
 - ❖ copropriétaire indivis d'un immeuble ou cooccupante d'un établissement d'entreprise situé sur le territoire de la municipalité, à la condition d'avoir été désignée au moyen d'une procuration signée par la majorité des copropriétaires ou cooccupants qui sont des personnes habiles à voter de la municipalité.

Le propriétaire unique de plusieurs immeubles ou l'occupant unique de plusieurs établissements d'entreprise a le droit d'être inscrit à l'adresse de l'immeuble ou de l'établissement d'entreprise ayant la plus grande valeur foncière ou locative.

Ne peut être désigné le copropriétaire qui a déjà le droit d'être inscrit sur la liste référendaire à titre de personne domiciliée, de propriétaire d'un immeuble ou d'occupant d'un établissement d'entreprise.

Ne peut être désigné le cooccupant qui a déjà le droit d'être inscrit sur la liste référendaire à titre de personne domiciliée, de propriétaire d'un immeuble, d'occupant d'un établissement d'entreprise ou de copropriétaire indivis d'un immeuble.

Pour toute information supplémentaire, communiquer avec :	
Gervais Boucher	418 585 2471
Prénom et nom 505 Fleming Schefferville, Québec	Ind. Numéro de Rég. téléphone
Adresse	G0G 2T0 Code postal

Signature

Donné à SCHEFFERVILLE
Municipalité

,

2013	05	06
année	Mois	jour

Gervais Boucher, Directeur général
Greffier ou secrétaire-trésorier

¹ Cette personne doit être majeure, de citoyenneté canadienne, ne pas être en curatelle et ne pas avoir été déclarée coupable d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse.

² La personne morale exerce ses droits par l'entremise d'un de ses membres, administrateurs ou employés qu'elle désigne par résolution. La personne désignée doit, à la date de référence, être majeure et de citoyenneté canadienne et ne doit pas être en curatelle ni avoir été déclarée coupable d'une infraction constituant une manœuvre électorale frauduleuse.